



Une CAPC apaisée... Love to Love ?





SOMMAIRE :


Introduction (présents, préalables et réponses du président)	<i>page 2</i>
I – Demande d'une intégration en douane	<i>page 2</i>
II – Information de la CAPC	<i>page 3</i>
III – Examen des refus de mutation	<i>pages 3 et 4</i>
IV – Formation du tableau général des mutations (TGM)	<i>page 5</i>
V – formation du tableau des personnels aériens non navigants	<i>page 5</i>
VI – formation du tableau des spécialistes 2015	<i>page 5</i>
VII – reclassement d'agents pour lesquels un avis d'inaptitude a été émis	<i>page 6</i>
VIII – Demandes de détachement en douane	<i>page 6</i>
IX – Renouvellement d'une mise à disposition	<i>page 6</i>
Glossaire	<i>page 6</i>

Introduction :

1°) présents

 **a) Présidence :** cette CAPC était présidée par M. Alexis LOPES, chef du bureau A2.

 **b)** siégeaient les 5 **syndicats** représentatifs (CGT, CFDT, SOLIDAIRES, UNSA, USD-FO).

 **d) secrétariat adjoint** (pour les syndicats) : USD-FO

2°) Préalables

a) CGT : sur le changement de DG ; l'application du PSD au niveau national, le CTSD de Nantes (30 agents restructurés), droit à la mobilité choisie, amélioration du droit au rapprochement de conjoint ; les mobilités internes doivent passer par les CAPL.

FO : sur l'amélioration des conditions de travail et particulièrement prise en compte de la souffrance au travail ; priorisation en mobilité interne de tous les postes de douane ; dénonciation de la suppression de postes vacants pourtant mis en concurrence avant la CAPC ; dénonciation de la suppression de postes vacants motards à la veille de la commission d'affectation des stagiaires en formation initiale (FI) ; interpellation du président sur le caractère confidentiel des informations de dossier médical qui ne devrait être transmis qu'entre médecins (secret professionnel).

3°) Réponses du président

a) Secret médical : M. Alexis LOPES rappelle que la douane est tenue de respecter la loi sur les discriminations et que le dossier médical informatique est sur le point d'être mis en place.

Par ailleurs, les informations qui circulent et dont les chefs de service ont connaissance viennent des agents eux-mêmes soit parce que ceux-ci leur en ont parlé eux-mêmes, soit parce que les chefs de service ont été obligés de mettre en place des aménagements de poste ou des mi-temps thérapeutiques. Les chefs de service ne sont pas autorisés à faire eux-mêmes des recherches sur les agents.

b) PSD et « accompagnement social » :

Concernant le CTSD de Nantes : tous les agents de la DRGC concernés par la restructuration se verront proposer une solution. Oui mais laquelle...

c) Postes non pourvus :

La doctrine

Concernant les postes vacants, ils sont offerts en Bourse Interministérielle de l'Emploi Public (BIEP) ou sortie de stages parce que les vacances n'ont pas été comblées en interne (par TAM ou enquête).

Il arrive même que la douane doive chercher des contractuels – dont certains sont embauchés en CDI au bout de 6 ans. C'est le cas chez le personnel « volant » car la douane n'offre pas de FP, et aussi le cas pour le personnel informatique – problème de qualification qui n'est pas identique dans le privé et dans le public mais aussi problème dans la méthode de recrutement plus lente dans le public.

Intervention syndicale

SOLIDAIRES souligne toutefois que ce problème est récurrent dans certains services (CSRH) par exemple et que cela met au jour un réel problème de sous calibrage de la charge de travail – et ce dès le départ – et de l'ajustement de l'effectif en conséquence.

Les missions confiées à des vacataires ne devraient durer qu'un ou deux mois or cela se transforme souvent en mission pérenne.

« Conclusion » du président

M. LOPES pense que ces vacataires sont surtout des personnels qui cherchent des missions d'interim.

Il remarque également que 9 à 14 Paris-Spé travaillent en permanence au CSRH pour compenser la forte rotation de personnel de ce service.

Par ailleurs, les postes de motards qui ont été supprimés en cours de stage initial l'ont été pour que le nombre de sortie de stage soit égal au nombre de stagiaires.

Les postes non proposés en commission d'attribution sont pris parmi les moins prioritaires.

I – Demande d'une intégration en Douane

Présentation :

Le dossier d'un agent qui demande son intégration dans un service de maintenance aéronautique a été examiné – l'agent est détaché en douanes depuis 5 ans et sera reclassé avec effet rétroactif au 01/04/17.

Vote :

- POUR quasi à l'unanimité (parité administrative et CFDT, SOLIDAIRES, SNCD-FO et UNSA). Explication du vote SOLIDAIRES : étant déjà sur place depuis 5 ans, il s'agit d'une régularisation.
- CONTRE : CGT

II – Information de la CAPC

A) Mouvements réalisés après la C.A.P.C. du 6 octobre 2016

3 collègues concernés.

B) Modification d'un mouvement proposé lors de la CAPC du 6 octobre 2016

1 collègue concerné, muté dans sa spécialité – motocycliste - dans une autre résidence qu'il privilégiait.

C) Mouvements réalisés à la DG

8 collègues ont été mutés à la DG suite à enquête.

D) Sur les annulations de mutation

1 collègue concerné en raison de son admission à l'examen professionnel pour l'accès à la catégorie A.

E) Mouvements internes dans les D.O.M.

- 1 pour la Guadeloupe
- 2 pour la Martinique
- 5 pour la Réunion
- 1 pour St Pierre et Miquelon

F) Affectation des contrôleurs promus par liste d'aptitude (LA) au titre de 2016 – appel sur liste complémentaire (15 collègues concernés).

III – les refus de mutation (5 dossiers)

A) Rappels :

1°) Sièges :

En CAPC n°5 (catégorie B), SOLIDAIRES et l'USD-FO siègent dans le grade de C2. Malheureusement (*voir suite du compte-rendu...*), seules la CGT, la CFDT et l'UNSA siègent dans les grades de C1 et CP.

2°) « Sanctions » « Mesures administratives »

- **en résumé** : perte des points résidence et blocage pendant 3 ans
- **dans le détail** (ces mesures sont cumulatives = « un package » pour le président) :
 - radiation de toutes les résidences sollicitées au Tableau Annuel de Mutation (TAM) de l'année en cours,
 - et interdiction de s'y inscrire pendant 2 ans,
 - perte des points de bonification d'ancienneté à la résidence.

3°) Notre positionnement :

Sur ces refus de mutation, si le président propose l'application des « mesures administratives », SOLIDAIRES se positionne en O.S. « responsable ». En effet si le motif invoqué par l'agent :

a) est légitime



nous nous battons pour qu'il n'y ait pas de mesures administratives, et votons CONTRE si cette proposition est maintenue par le président.

b) paraît insuffisant



ou si nous n'avons pas assez d'éléments en main pour nous prononcer, nous nous ABSTENONS.

c) ne se justifie pas



nous votons POUR les mesures administratives car le refus de mutation pénalise les collègues qui auraient pu être mutés ainsi que les services qui se trouvent en manque de personnels.

III – refus de mutation (suite)

B) Le débat, en détails : les 5 cas particuliers

a) 1^{er} agent

- **Motivation** : nouveau contexte familial à assumer suite à maladie d'un proche.
- **Proposition du président** : Pour une acceptation du refus de mutation sans applications de sanctions.
- **Vote** : POUR à l'unanimité (parité adm^{ive}, CGT, CFDT, UNSA). USD-FO et SOLIDAIRES n'étaient pas concernés (mais nous aurions voté POUR).

b) 2^{ème} agent

- **Motivation** : nouvelle situation personnelle qui nécessiterait des déplacements ingérables (en termes de transport et de régime horaire).
- **Proposition du président** : Pour une acceptation du refus de mutation sans applications de sanctions.
- **Vote** : POUR à l'unanimité (parité adm^{ive}, CGT, CFDT, UNSA). USD-FO et SOLIDAIRES n'étaient pas concernés (mais nous aurions voté POUR).

c) 3^{ème} agent

- **Motivation** : situation familiale qui nécessite de rester à sa résidence actuelle. S'est radié de toutes les autres demandes dans la même région.
- **Proposition du président** : après une première analyse négative pour l'agent, la haute administration propose en seconde lecture une acceptation du refus sans applications de sanctions, au motif que son service est en pleine restructuration.
- **Vote** : POUR à l'unanimité

d) 4^{ème} agent

- **Motivation** : devenu soutien de famille depuis novembre 2016 (dégradation de la santé d'un proche handicapé).
- **Proposition du président** : une première lecture défavorable à l'agent.
SOLIDAIRES souligne l'aggravation récente de l'état de santé du membre de sa famille auquel il apporte son soutien. Le régime horaire dont il bénéficie actuellement est plus favorable pour cet accompagnement que celui de la destination qu'il avait choisie avant cette dégradation. Par ailleurs, une application stricte des « mesures administratives » serait vécu comme une double peine et l'empêcherait de postuler pendant deux ans alors que l'état de santé de son proche peut évoluer négativement à tout moment. Par ailleurs, nous soulignons que sa hiérarchie soutient complètement son dossier et a été favorable à son refus de muter.
- **Proposition du président** en seconde lecture : acceptation du refus de mutation, mais sans application de sanctions.
- **Vote** : POUR : unanimité.

e) 5^{ème} agent

- **Motivation** : situation familiale qui s'est dégradée et qui l'oblige à refuser sa mutation.
- **Proposition du président** : acceptation du refus de mutation, mais application des mesures administratives au motif qu'aucun justificatif n'a été apporté. L'application des mesures administratives est sans incidence pour l'agent car les proches dont il s'occupe habitent dans son agglomération actuelle.
- **Vote** : POUR : parité administrative CGT / SOLIDAIRES DOUANES / CFDT
Motivation du vote SOLIDAIRES : il y a doute manifeste car aucun élément probant n'a été apporté.

IV – formation du tableau général des mutations 2017

A) Demandes d'agents reconnus travailleur handicapé par la CDAPH¹ pour la priorité de mutation au titre de l'art. 60 (loi 84-16 du 11/01/1984).

À l'occasion de l'examen de ces dossiers, le Président, Alexis LOPES, chef du bureau A2, rappelle qu'un groupe de travail (GT) est prévu le 20 avril sur les règles de gestion. À cette occasion, la règle de priorité (absolue / relative) octroyée au titre de l'article 60 sera réexaminée et surtout l'acceptation par la douane du concubinage comme équivalent du mariage comme du PACS dans les demandes de rapprochement de conjoint sera dénoncée afin que notre administration se conforme à la loi. Cette mesure sera prise en compte dès la campagne du TAM 2018.

1°) renouvellement (3 dossiers)

Pour toutes ces demandes le président a proposé l'acceptation → le vote POUR fut unanime à 3 reprises.

2°) « primo demandes » (3 dossiers) : on ne comprend pas la logique mais bon...

a) Dossier particulier

Présentation : 1 des 3 dossiers d'agents reconnus travailleurs handicapés et qui demandait le bénéfice de la priorité absolue pour une résidence s'est vu refuser ladite inscription de priorité au motif que les justificatifs fournis ne démontraient pas suffisamment le caractère nécessaire de la mutation dans la résidence demandée. Toutefois, l'administration accepterait un complément d'information – ajouts de justificatifs médicaux et de certificats de spécialistes, technicien et /ou médecins, afin que le dossier puisse être représenté rapidement à la prochaine CAPC.

Vote :

- POUR le rejet : parité administrative, CGT et UNSA,
- ABSTENTION : CFDT.
- CONTRE : Nous aurions voté CONTRE le rejet sur la base des éléments.

b) Autres

Présentation : Les 2 autres dossiers ont reçu une suite favorable à leur demande de priorité absolue au titre de l'art 60, mais uniquement sur 2 des résidences demandées.

Vote : pour à l'unanimité.

B – vote sur l'ensemble du TGM 2015 : Approbation du tableau à l'unanimité : parité administrative et parité syndicale (CGT, CFDT, SOLIDAIRES, UNSA et USD-FO).

V / VI – Formation du Tableau des Mutations des personnels non navigants / des Spécialistes 2015

Vote :

Approbation des 2 tableaux à chaque fois à l'unanimité : parité administrative et parité syndicale (CGT, CFDT, SOLIDAIRES, UNSA et USD-FO).

Date publication ?

Nota bene : les tableaux (TGM & TMS) ont été approuvés et seront publiés très prochainement, vraisemblablement le 14 février, dans la foulée de la CAPC4 (Inspecteurs), puisque les CAPC 5 (Contrôleurs) et 6 (Agents de Constatation) se sont tenues respectivement les 9 et 7 février 2017.

¹ CDAPH : sigle signifiant Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées. Anciennement dénommée COTOREP (sigle signifiant Commission Technique d'Orientation et de Reclassement Professionnel).

VII – Reclassement d'agents pour lesquels un avis d'inaptitude a été émis (4 dossiers)



A) Rappel :

les agents sont reclassés à la résidence opérations commerciales – administration générale (OP/CO-AG) la plus proche (cf le règlement particulier [RP] mutations).

B) Information :

- 2 agents non inscrits au TAM
- 2 agents inscrits au TAM

Vote : pour à l'unanimité

VIII – Demandes de détachement en douane (3 dossiers)

Présentation : 3 agents (2 en C1 et 1 en C2) dont un du Ministère de l'Économie et des Finances ont sollicité leur détachement. Concernant l'une des directions d'arrivée, il n'y a pas eu d'enquête interne de réalisée. Concernant une deuxième candidature, la condition de diplôme n'a pas été demandée, et la dernière concerne un agent du ministère dont le service a connu des restructurations.

SOLIDAIRES s'est inquiété de ce qu'il n'y ait pas eu d'enquête interne dans un des cas et a déploré le détachement dans un autre cas alors qu'il y a des demandes pour la résidence qui apparaissent sur le projet du TAM 2017.

Vote : SOLIDAIRES s'est abstenu, contre : CFDT / CGT, contre : CFDT / CGT.

IX – Renouvellement d'une mise à disposition (1 dossier)

Vote : Sans difficulté, le dossier est approuvé à l'unanimité

Glossaire

CAPC : Commission Administrative Paritaire Centrale
CAPL : Commission Administrative Paritaire Locale
CSRH : Centre de Services des Ressources Humaines
CTSD : Comité Technique des Services Déconcentrés
DRGC : Direction Régionale Garde-Côtes

FP : Formation Professionnelle
PSD : Projet Stratégique Douane
TAM : Tableau Annuel de Mutations
TGM : Tableau Général des Mutations
TMS : Tableau des Mutations des Spécialistes



Adresse : 93 bis rue de Montreuil (boîte 56)
75011 PARIS

Courriel : contact@solidaires-douanes.org

Web : solidaires-douanes.org

Tél : 01 55 25 28 85



La délégation SOLIDAIRES Douanes était représentée par Edwige YOT, Fabien MILIN et Judith MOINDROT. Pour plus de précisions, n'hésitez pas à les contacter.